

LA GARANTIE FRANCE ACTIVE (FAG)

G A R A N T I E B A N C A I R E

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif de France Active Garantie (FAG) est de faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

Chaque dossier soumis à France Active (ou à l'un de ses Fonds Territoriaux) fait l'objet d'une expertise approfondie qui sécurise le financement du projet. Chaque porteur de projet bénéficie des conseils et de l'aide d'experts en financement solidaire.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique ;
- Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois :
 - Structure d'insertion par l'activité économique,
 - Entreprise de travail adapté,
 - Association d'utilité sociale porteuse d'activité économique et d'emplois,
 - Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE),
 - Entreprise reprise par ses salariés, notamment sous forme de SCOP si des emplois sont sauvegardés.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'Inseraction 62. Expertise et accompagnement financier par Inseraction 62 ;
- **Décision** d'un comité d'engagement
- **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG) et dans certains cas par France Active ;
- **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années

France Active Garantie (FAG) est une société financière, filiale de l'association France Active. Elle propose des garanties de crédits bancaires aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique qui souhaitent créer leur entreprise et aux entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Durée des prêts

Prêts moyen terme de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas).

Montant des prêts

Pas de montant minimal ni maximal.

Montant maximal de la garantie

- 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50% dans les autres cas.

Le montant garanti est limité à 45 000 €.

Durée

5 ans maximum.

Coût pour l'entreprise

2% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

Exemple : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195 €.

VOTRE INTERLOCUTEUR DANS LE PAS-DE-CALAIS



INSERACTION 62
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Tour Bergson-Rue Pierre Bayle

62 300 Lens

Tél : 03 .21 .42.68.44

Fax : 03.21.42.64.32

Mail : contact@inseraction62.org

www.inseraction62.org